

2009/1312 - Demande d'autorisation de la Société Lyon Parc Auto pour l'acquisition de 10 parts de la SARL Coopérative France Auto pour un montant de 2 000 euros (Direction des Finances) (BMO du 20/04/2009, p. 0710)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport ayant trait à l'autorisation à donner à la Société Lyon Parc Auto pour acquérir 10 parts pour 2.000 € dans la SARL Coopérative France Auto Partage. Le Conseil d'administration de Lyon Parc Auto en a décidé en ce qui le concerne lors de sa séance du 5 décembre 2008.

Brièvement, la vocation de France Auto Partage est tournée vers deux objectifs principaux : le développement de l'auto partage par la réponse à des appels à projet ou par l'accompagnement de porteurs de projets et encore l'animation du réseau auprès des membres, avec échange d'expérience mutualisation des moyens, etc...

Les principaux avantages pour Lyon Parc Auto et autres sociétaires de la SARL Coopérative France Auto Partage sont de réaliser des économies, échanger avec le réseau, accéder à l'interopérabilité au sein du réseau pour les abonnés et encore d'autres avantages de cet ordre.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, avant toutes choses je voudrais rendre hommage à ma Collègue Guylaine Gouzou-Testud qui a porté ce beau projet, ce dossier à bout de bras, parfois dans des conditions pas très faciles, sous le précédent mandat dans le cadre de sa délégation d'économie sociale et solidaire. Aujourd'hui, cela a été repris par Lyon Parc Auto sous la forme que vous connaissez, 70 voitures essence et cavernicoles qui représentent 70 trajets par jour. C'est une expérimentation artisanale et au trafic très confidentiel. Vous m'avez confié Monsieur le Maire, une mission de suivi de ce dossier, donc je fais la mission de veille et parfois d'alerte, ce qui est le cas aujourd'hui, pour nous assurer qu'on n'obère pas une réflexion sur un véritable modèle qui porte le développement massif de l'auto partage et qui s'appelle le « one way », c'est-à-dire l'innovation la plus importante de ces dernières années que depuis Velo'v on connaît, c'est-à-dire ce transport public-individuel où on ne remet pas l'engin là où on l'a pris. C'est là où cela se passe bien, où l'amélioration se produit, où le succès arrive, où les chiffres explosent.

Or là, on a affaire un peu à une campagne sous diverses formes de déclarations qui se satisfont à bon compte d'une solution, je l'ai dit, à minima. Nous ne voudrions pas que soit créé un état de fait qui nous empêche de réfléchir à la vraie solution, qui permettra non pas de passer de 70 à 100 voitures avec une centaine de trajets par jour sur 100.000 trajets des Lyonnais en voiture, mais bien plutôt à 500 voitures, 150 stations. Je donne pour exemple le Québec. Pourquoi le Québec a 12.000 abonnés et non pas 700 ou 800, et bien c'est parce qu'il y a autant de voitures, c'est-à-dire 700 sur 200 stations, et que là on a évidemment le maillage qui permet le « one way » puisque cela suppose beaucoup de stations, donc beaucoup de voitures.

Alors je sais que vous ne croyez pas beaucoup à l'automobile électrique parce qu'on nous dit : de la même manière que Vélo'v a développé le vélo, il ne faudrait surtout pas qu'Autolib développe la voiture. Ceci pour justifier a posteriori une décision prise pour des raisons de commodité particulière, d'une SEM dont je suis administrateur. Je m'exprime en tant qu'administrateur, mais je préférerais voir Lyon Parc Auto concourir à un grand appel d'offres ambitieux, le gagner et mettre en place un projet ambitieux, plutôt que de partir un peu en tâtonnant sur un projet dont on sait qu'il ne développera pas massivement l'auto partage.

Je lis le blog de la « Voiture Autrement » qui est l'association des usagers de Sébastien Rabuel qui partage ce discours avec la direction de LPA, et qui dit : « à Lyon, la question du one way a été discutée et vite écartée ». Non, Monsieur le Maire, la

question du one way n'a pas été discutée et n'a pas été écartée. Donc je souhaite que le Grand Lyon se saisisse si possible du nom. D'ailleurs c'est une politique d'agglomération et une SEM se doit d'accompagner une politique d'agglomération et non pas de la dicter, de créer un état de fait qui empêcherait des développements ultérieurs. Nous re-proposerons au Grand Lyon une étude de faisabilité en prévision de la rédaction d'un cahier des charges qui nous permettra vraiment de se saisir de cette question, à l'heure où beaucoup de villes le font. Ce « one way » dont je rappelle la traduction, c'est l'aller simple, bien évidemment, est important dans le concept, il fallait le souligner.

Les modèles sont là, évidemment c'est un peu « auto logique » avec jeu de mots ou « toto logique », c'est-à-dire on dit que ça ne marche pas car ce qu'on ne dit pas, c'est que c'est une voiture électrique, c'est-à-dire pas bruyante, pas polluante, partagée, c'est-à-dire qu'elle remplace 10 véhicules. Le jour où elle aura remplacé toutes les voitures individuelles à motorisation atmosphérique par des Autolib électriques, là effectivement on se posera la question de savoir s'il ne faut pas continuer d'en rajouter, mais jusque là le risque n'est pas encore ici. Moins topophage puisqu'elle est plus petite, elle est à stationnement rationalisé, sachant que la voiture individuelle est 95 % du temps en stationnement, on règle aussi l'occupation de l'espace public.

Voilà ce que je voulais dire : ne pas tuer dans l'œuf une réflexion, ne pas créer un état de fait, sans que la Ville se saisisse de cette politique, qui permettra comme on l'a vu, une ville plus agréable à vivre, moins polluée, moins stressante et devenue plus conviviale. Merci.

M. LE MAIRE : Madame Gouzou-Testud, vous qui fûtes le gourou de l'autopartage !

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, Adjointe : Je vous remercie de cet hommage, Monsieur le Maire, chers Collègues, cher Gilles Vesco.

Effectivement notre Groupe a porté Autopartage Lyon, Autolib aujourd'hui, depuis son origine, dans le cadre de la Délégation à l'Economie sociale et solidaire et je voudrais saluer l'adhésion de Lyon Parc Auto à France Autopartage, parce qu'avec cette adhésion, l'abonné Autolib lyonnais est automatiquement abonné à l'Autopartage Lille, Strasbourg, Marseille, Grenoble, Montpellier, Poitiers, Rennes, Toulouse et Paris. C'est tout à fait dans l'esprit novateur du projet.

Je voudrais revenir un petit peu sur ce projet pour vous dire : quand je suis adhérent Autolib Lyon, j'utilise les transports en commun, j'utilise Vélo'V, j'utilise le train et la voiture « Autolib » en cas de nécessité. En tous les cas, cela me coûte moins cher que l'entretien d'un véhicule personnel pour la deuxième automobile, voire pour la première.

Pendant deux ans, nous avons mené une étude complète à Lyon, avec deux experts déplacements et environnements, hautement qualifiés : Autopartage à la lyonnaise, c'est une économie pour l'utilisateur, c'est, dans l'absolu, dix fois moins de véhicules polluants roulant dans la ville.

Les voitures en surface, Monsieur Vesco, les voitures électriques, il y en aura, ce n'est pas le souci, le principal souci aujourd'hui, me semble-t-il, est de faire comprendre et adopter Autolib par les Lyonnais.

Autolib Lyon, c'est le contraire de Vélo'V, ce n'est pas Vélo'V : avec Vélo'V je rajoute du vélo dans la ville, beaucoup de vélos et c'est tant mieux ! Avec Autolib Lyon, je réduis la voiture en ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, on va essayer de faire en sorte que le courant passe et ne soit pas alternatif !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)